

Motion des Professeurs des Ecoles et AESH présents à la Réunion d'Information Syndicale du SNUDI FO 13 le mercredi 4 octobre 2023 en visio

Nous, 254 PE et AESH, syndiqués au SNUDI-FO 13, à la FSU-SNUipp 13, au SE UNSA 13, à la CGT Educ'action 13 et au SGEN-CFDT 13 ou non syndiqués, réunis en Réunion d'Information Syndicale avec le SNUDI-FO 13 le mercredi 4 octobre 2023, n'acceptons pas la mise en place à marche forcée des évaluations d'école dont nous demandons l'abandon.

En effet, nous tenons à rappeler que :

- aucun nouveau texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école. La réglementation actuelle, qui n'a pas changé depuis 2 ans, ne permet pas de les imposer. Les évaluations d'école ne peuvent être considérées que comme une « proposition » émise par le Conseil d'Évaluation de l'École et ne revêtent pas de caractère obligatoire,
- la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans nos obligations réglementaires de service d'enseignants du 1^{er} degré. À ce titre, les « propositions » de découpage des 108h annualisées ou de journées banalisées pour tenter de convaincre les collègues contreviennent au cadre réglementaire de nos ORS,
- rien dans les obligations réglementaires de service des enseignants du 1^{er} degré ne peut nous imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation », qui plus est avec les parents d'élèves, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni de supporter une « évaluation externe »,
- très loin de l'actualisation des projets d'école, l'évaluation d'école s'apparente ni plus ni moins à un audit d'entreprise privée chargé de renforcer la tutelle des collectivités territoriales,
- le SNUDI-FO demande « *l'abandon des évaluations d'écoles* » et appelle les collègues à ne pas y participer et le SNUipp-FSU appelle les collègues à « *refuser collectivement de participer aux évaluations d'école* ».

Nous soutenons les équipes enseignantes des écoles concernées par ces évaluations imposées qui ont décidé de ne pas participer à ce dispositif, qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l'école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Nous appelons toutes les écoles du département invitées à prendre part à ce dispositif à refuser collectivement d'y participer. Les évaluations d'école ne rentrent ni statutairement, ni réglementairement dans nos obligations réglementaires de service. Nul ne peut donc être contraint d'y participer !

Adopté à l'unanimité des présents moins 1 abstention